

Dimanche 24 octobre

Octobre Rose à Saint-Malo



En 2021
LA MALOUINE
est aussi
ouverte aux
HOMMES



10h30

LA SINUEUSE

Course chronométrée

10km



09h30

LA MALOUINE

Marche ou course non chronométrée

5km



INDIGO COMMUNICATION - SAINT-MALO

Sinoo

100% SOLIDAIRE
AGISSONS ENSEMBLE CONTRE LE CANCER DU SEIN

Don reversé à la Recherche
et aux Associations d'accompagnement des Patientes

Renseignements
et inscriptions sur

nextrun.fr

@associationsinoo



REGLEMENT

LA SINUEUSE

[Course 10km chronométrée ouverte aux Femmes et aux Hommes]

PARCOURS

Départ / Arrivée : place Georges Coudray - quartier de Paramé à Saint-Malo

Parcours : 2 boucles x 5km sur route / quartiers de Paramé et Courtoisville à Saint-Malo

HORAIRE DE DEPART

10H30

PERSONNES AUTORISEES / EFFECTIF = 1000 COUREURS

Les mineurs, à partir de 16 ans sur présentation de la Carte d'Identité Nationale et d'une autorisation parentale

Les personnes majeures, dès 18 ans, sur présentation de la Carte d'Identité Nationale

INSCRIPTIONS

Uniquement sur WWW.NEXTRUN.FR au plus tard le samedi 23 octobre à 12h00.

TARIF >> 11€

Le dossard devra être porté en évidence sur la poitrine.

Chaque coureur devra prévoir des épingles pour l'attacher.

Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve et ne sera donc pas assuré pour cette dernière.

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur **NEXTRUN** lorsque l'épreuve sera complète.

Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés.

EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L'ORGANISATEUR

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, situation sanitaire liée à la COVID etc...) le participant pourra réclamer le remboursement de son inscription (hors frais de transaction)

PROTOCOLE COVID-19 mis en place (en date du 24 juin 2021)

Pas d'inscription sur place

Dossard à retirer le samedi 23 octobre de 14h à 20h et le jour de la course à partir de 9H00

Pas de manipulation de certificats médicaux, CNI...

RETRAIT DES DOSSARDS [+SURPRISE]

Samedi 23 octobre

De 14h00 à 20h, au village de la course situé au Collège Choisy (Saint-Malo).

Dimanche 24 octobre

De 8h30 à 9h15, au village de la course, dans l'enceinte du collège Choisy de Paramé (Saint-Malo)

- **Licenciés FFA** (compétition, running), Pass running FFA : Présentation de la licence valide au jour de la course

- **Pour tous les autres compétiteurs**

PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL (OU COPIE) DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION, DATANT DE MOINS D'1 AN A LA DATE DE LA COURSE (24 OCTOBRE 2021)

PUCES

Le chronométrage individuel sera assuré par un système de puces au dos du dossard.

CHRONOMÉTRAGE

Chaque participant devra s'assurer du bon positionnement de son dossard et de sa puce.

En cas de dysfonctionnement des suites d'une mauvaise utilisation des équipements de chronométrage ou de la perte de la puce pendant la course, le participant ne pourra être classé et aucune réclamation ne sera acceptée.

Les temps des coureurs seront affichés sur un écran à chaque arrivée.

Chronométrage réalisé par **CHRONOWEST**

RAVITAILLEMENT

Au 2,5^{ème}km, en-bas du boulevard de Rochebonne : ravitaillement liquide

A l'arrivée : ravitaillement liquide

CLASSEMENT / RECOMPENSES

Un classement général et un classement par catégorie sera établi à l'issue de la course.

Seront récompensés les 3 premiers Hommes et Femmes, seront également récompensés les premiers de chaque catégorie.

PROTOCOLE COVID-19 mis en place (en date du 24 juin 2021)

Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée

la consultation des résultats se fera en ligne.

Port du masque après la course

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par la SNSM35.

Le dispositif de secours intègre une équipe de 6 secouristes et 1 véhicule.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour ses bénévoles et les non-licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non-licenciés de souscrire une police d'assurance « individuel accident ».

UTILISATION – DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le Dimanche 24 octobre. Chaque participant autorise à titre gratuit l'organisateur et ses tiers à faire usage des images et sons visés ci-dessus pour les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, projections publiques, publicités.

Les images pourront être exploitées par l'organisateur et ses tiers pour une durée de 99 ans. L'organisateur et ses tiers s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images et des sons susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant et lieront toute exploitation des images et sons à l'évènement *La Sinieuse – La Malouine*.

LA MALOUINE

**Marche ou course 5km non-chronométrée ouverte aux Femmes
& aux Hommes (Nouveauté 2021)**

PARCOURS

Départ / Arrivée : place Georges Coudray - quartier de Paramé à Saint-Malo

Parcours : 2 boucles x 5km sur route / quartiers de Paramé et Courtoisville à Saint-Malo

HORAIRE DE DEPART

9H30

PERSONNES AUTORISEES / EFFECTIF = 1000 COUREURS

Les mineurs, à partir de 12 ans

Les personnes majeures, dès 18 ans, sur présentation de la Carte d'Identité Nationale

INSCRIPTIONS

Uniquement sur WWW.NEXTRUN.FR au plus tard le samedi 23 octobre à 12h00.

TARIF >> 11€

IL N'EST PAS NECESSAIRE DE FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL POUR PARTICIPER A LA MALOUINE #2 BY SINO (CONTRAIREMENT A LA SINIEUSE).

REMISE DE LA SURPRISE [ROSE] pour marcher ou courir LA MALOUINE

Samedi 23 octobre : de 14h00 à 20h, au village de la course, au collège Choisy de Paramé (Saint-Malo)

Dimanche 24 octobre : de 8h30 à 9h15 au village de la course, dans l'enceinte du collège Choisy de Paramé (Saint-Malo)

RAVITAILLEMENT

Au 2,5^{ème}km, en-bas du boulevard de Rochebonne : ravitaillement liquide

A l'arrivée : ravitaillement liquide

RECOMPENSES

Aux 3ères Femmes

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par la SNSM35.

Le dispositif de secours intègre une équipe de 6 secouristes et 1 véhicule.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour ses bénévoles et les non-licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non-licenciés de souscrire une police d'assurance « individuel accident ».

EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT INDÉPENDANTE DE LA VOLONTÉ DE L'ORGANISATEUR

(Cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

UTILISATION – DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le Dimanche 24 octobre. Chaque participant autorise à titre gratuit l'organisateur et ses tiers à faire usage des images et sons visés ci-dessus pour les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, projections publiques, publicités.

Les images pourront être exploitées par l'organisateur et ses tiers pour une durée de 99 ans. L'organisateur et ses tiers s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images et des sons susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant et lieront toute exploitation des images et sons à l'évènement *La Sinueuse – La Maloouine*.

LA PARTICIPATION À LA COURSE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

LA SINUEUSE – LA MALOINE est organisée par l'association SINO

En collaboration avec Saint-Malo Sports Loisirs

[SI NOUS] Agissons ensemble contre le cancer du sein

40ter square des Caraïbes

35400 SAINT-MALO

Tél : 06 17 02 71 52

associationsinoo.fr



Présidente : Virginie LIZION

Secrétaire : Jacqueline BIOT

Trésorière : Martine HERVOUET

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement,

JE M'ENGAGE À

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires : > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée > Ne pas cracher au sol > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique > Respecter et laisser les lieux publics propres > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

NOM, PRÉNOM DATE ET SIGNATURE